

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 juin 2019
Rapporteur :
Monsieur André GUENEGAN

N° 13

**Mise en place d'une astreinte 'semaine complète - filière technique' au service collecte
des déchets de la régie de l'unité territoriale de Briec (DENV)**

**Il est proposé au conseil communautaire de mettre en place une astreinte
« semaine complète – filière technique » au service collecte des déchets de la régie de
l'unité territoriale de Briec.**

Le service de collecte des déchets de la régie de l'unité territoriale de Briec assure quotidiennement deux collectes des ordures ménagères sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Pays Glazik.

Cet été, l'effectif du service sera de quatre chauffeurs au lieu de cinq habituellement.

Compte-tenu de la répartition des absences pour congés, les deux tournées de collecte pourront être assurées dans des conditions normales les deux premières semaines du mois de juillet et les quatre dernières du mois d'août.

En revanche, s'agissant des semaines 29, 30 et 31, seuls deux chauffeurs seront présents. Aussi, en cas d'absence imprévue d'un chauffeur notamment pour maladie, les tournées ne pourront être réalisées.

Un chauffeur s'est déclaré volontaire pour assurer une astreinte et se rendre disponible pour suppléer l'éventuelle absence inopinée d'un collègue.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place l'astreinte suivante :

- Semaine complète – filière technique

Le paiement de ces astreintes sera effectué sur la base des montants des forfaits réglementaires en vigueur. En cas d'intervention, les heures supplémentaires effectuées seront rémunérées en heures supplémentaires ou feront l'objet d'un repos compensateur.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/06/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/06/2019 (accusé de réception du 21/06/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avis du comité technique en date du 27 mai 2019 (avis favorable à l'unanimité), après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de mettre en place l'astreinte précitée au service collecte des déchets de la régie de l'unité territoriale de Briec (DENV) pour les semaines 29, 30 et 31 de l'année 2019.